

Conseil de quartier Fetter-Océanide  
Réunion plénière du mardi 30 janvier 2024

Compte rendu

Environ 35 personnes présentes

M. le Maire ouvre la séance en présentant l'ordre du jour

- 1) Présentation des sujets abordés par le bureau au cours de l'année et temps d'échange avec les habitants présents
- 2) Désignation de nouveaux membres du bureau du Conseil de quartier
- 3) Débat sur la plage horaire d'extinction de l'éclairage public
- 4) Consultation sur les Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

- 1) Présentation des sujets abordés par le bureau au cours de l'année et temps d'échange avec les habitants présents

M. Schaeffer remercie les habitants présents et présente les membres du bureau.

Il présente le fonctionnement du Conseil de quartier : Le bureau allant jusqu'à 15 membres est composé d'un collège de 4 élus, dont deux référents : François Schaeffer et Eric Boos. Et d'un collège d'habitants dont un référent : Isabelle SUPPER. Les habitants membres sont au nombre de 6 pour l'instant.

Le bureau se réunit une fois par trimestre et mène des discussions autour de sujets rencontrés dans le quartier : Il s'agit principalement d'incivilités mais aussi de dysfonctionnements en tous genre dans le but de les faire remonter à la Ville.

M. BOOS explique qu'en 2023, avant chaque réunion, les membres du bureau ont effectué un petit tour du quartier pour noter ce qui pourrait être remonté lors de la réunion. Certaines choses ont été ainsi mises en place comme l'installation de plots où il y a des stationnements gênants. Il arrive que

certaines choses ne soient pas faisables, dans ces cas, la Ville donne tout de même une réponse expliquant pourquoi.

Il rappelle qu'il y a un numéro pouvant être appelé 24h sur 24h, le RIS, au 0800 88 67 00, pour signaler des dysfonctionnements (trou dans la chaussée, lampadaire qui ne fonctionne pas...) il est écouté tous les matins par le service technique.

Un habitant rapporte que le stationnement dans la rue Person est très difficile. Le système de stationnement alterné est ce qui pose problème. Les propriétaires des véhicules ne le respectent pas, ce qui crée des chicanes avec très peu de visibilité, notamment dans le virage. Il faudrait que le stationnement ne se fasse que d'un côté en permanence et rendre la rue à sens unique.

M. LEYENBERGER rappelle qu'il s'est agi d'une question qui avait beaucoup préoccupé le premier conseil de quartier à l'époque. Deux alternatives avaient été discutées : tracer des cases ou les laisser comme c'était, c'est cette dernière solution qui avait été choisie car le marquage de cases diminue drastiquement les possibilités de stationnement. En effet, les cases tracées doivent l'être en suivant des mesures règlementaires.

La proposition du sens unique peut être une solution.

Un habitant signale une vitesse excessive dans la rue de Haguenau. Un sens unique avec des places de stationnement pourraient régler le problème de vitesse excessive.

M. LEYENBERGER indique que par expérience, un sens unique a tendance au contraire à accélérer la vitesse des automobilistes.

L'habitant propose alors la création d'un dos d'âne.

M. LEYENBERGER demande aux habitants présents s'ils souhaiteraient avoir un dos d'âne devant chez eux. L'ensemble des habitants dit préférer ne pas en avoir.

Le Maire informe qu'il y a plus de dos d'ânes qui ont été retirés que créés au cours de son mandat. Ils sont en effet source de beaucoup de nuisances. Il explique qu'il avait été décidé de ne plus modifier le plan de circulation dans la ville car cela crée toujours un problème ailleurs. En revanche, si les riverains le demandent, cela pourra être envisagé.

Les membres du bureau pourront effectuer un sondage des riverains (rue de Haguenau et rue Person)

M. BAUER précise que la rue Person est un itinéraire favorisé par les cyclistes, ce serait aussi l'occasion de réfléchir à un aménagement incluant les cyclistes.

Un habitant reconnaît que l'avantage de la situation actuelle dans la rue Person est que ça ralentit le flux.

Le Maire informe que la rue de l'Ermitage sera refaite cette année. Les réseaux sous terrain ne nécessitent pas de travaux, les délais seront donc moins longs.

Le conseil de quartier peut également réfléchir au plan de stationnement et à la création de potentielles chicanes dans la rue puisqu'elle va être refaite.

Un habitant signale un stationnement gênant dans la rue de l'Ermitage, à côté de la place de parking PMR une voiture garée à un endroit qui n'est pas une place de parking.

***A transmettre à PM***

Un habitant demande s'il est possible de transformer la zone bleue de la rue de l'Ermitage, qui n'est pas très utilisée, en zone de parking normale pour les riverains qui n'ont pas d'autres possibilité de se garer.

M. LEYENBERGER rappelle que cette zone bleue avait été une demande de Conseil de quartier pour le cimetière. L'actuel bureau peut s'en emparer.

Un habitant signale des camions se garant au niveau des containers à verre, ce qui gêne la circulation automobile qui doit rouler à gauche.

***A transmettre à PM***

M. LEYENBERGER informe que l'aménagement de la Place Saint-Nicolas est un point de réflexion. Il n'y a pas encore de projet fixe mais l'objectif à l'avenir est de la refaire car c'est un point d'entrée dans la ville qui n'est pour l'instant pas mis en valeur.

Un habitant fait remarquer que le monument Adrien-Zeller n'est pas très joli.

M. LEYENBERGER indique que la volonté était d'avoir un site plus naturel car cela ressemblait plus au personnage. Il faudrait peut-être que le service jardinage y repasse pour l'entretenir. Ils passent en général deux fois dans l'année.

***A transmettre au Service technique pour repasser prochainement***

Un habitant témoigne d'un problème dans la rue de Dettwiller. Le stationnement est permis des deux côtés, ce qui empêche la balayeuse de passer. En résultat, il y a beaucoup de détritrus. La solution serait selon lui de créer un stationnement alterné.

M. LEYENBERGER avertit du fait que cela divisera le nombre de places par deux. Cela sera compliqué car le stationnement est un réel problème dans cette rue.

Un habitant pense qu'il serait utile d'interdire le stationnement des camionnettes qui gênent la visibilité pour sortir des chez soi.

Un habitant demande s'il y a la possibilité de signaler aux riverains quand la balayeuse passe, afin d'interdire le stationnement temporairement, car par grosses pluies, les plaques d'égout sont vites bouchées par les détritrus.

M. BOOS indique que la Police Municipale doit légalement prévenir 7 jours avant.

M. LEYENBERGER pense que c'est une solution faisable.

***A transmettre à la PM et au Service technique.***

M. LEYENBERGER rappelle que la loi stipule que chacun est responsable de la partie de terrain devant chez lui et ce jusqu'à la moitié de la route. La Ville ne demande pas à chacun de nettoyer sur la route, mais il s'agit en principe du cadre légal.

Pour information, en Allemagne, notamment à Donaueschingen la ville jumelle de Saverne, la balayeuse ne passe qu'une fois par an. Le reste du temps, chacun s'occupe de son caniveau.

A Saverne, la balayeuse circule tous les jours mais avec 60km de voirie dans la ville, elle ne peut pas passer tous les mois dans chaque rue.

Un habitant se plaint du problème de vitesse dans la rue de Dettwiller.

M. LEYENBERGER informe que la Ville prévoit de poursuivre ce qui a été fait dans la rue Joffre avec le feu récompense. L'incivilité ne pourra jamais être complètement éradiquée, peut importe la signalisation. Tout le monde sait qu'à Saverne la vitesse est limitée à 40 km/h

Le feu récompense pacifie la circulation selon les riverains, chaque entrée de ville sera équipée de cette manière, la rue de Dettwiller aussi. Il n'y a pas d'emplacement idéal, mais après analyse un lieu sera choisi

Un habitant remarque que les radars pédagogiques sont efficaces.

M. LEYENBERGER confirme que c'est parfois efficace, mais ils ont parfois l'effet inverse, certaines personnes s'en servent pour battre des records.

Ce qui est sûr, c'est que le problème de vitesse est commun à toutes les villes de France et d'ailleurs.

Il y a certaines solutions que l'on peut mettre en place mais il y aura toujours des réfractaires à la règle. Comme on peut essayer de tempérer et d'apporter quelques solutions à la vitesse, il y aura toujours le sentiment que ça roule trop vite.

L'avantage du feu récompense, c'est que ça ne pénalise que celui qui ne respecte pas la limitation et ça ne pénalise pas les riverains comme avec le bruit généré par le dos d'âne.

Un habitant demande s'il est possible d'installer un feu récompense sur la Route Romaine.

M LEYENBERGER entend le sentiment de vitesse excessive dans cette rue mais elle ne l'est pas plus que dans une autre rue à Saverne. De plus, il y a déjà un ralentisseur.

Il informe que la Police Municipale passe deux demi-journées par semaine avec le radar mobile. Il en ressort que plus de 60% des PV de vitesse distribués par la PM le sont à des riverains.

Un habitant pense que le fait de tracer une voie pour cycliste sur les routes pourrait faire ralentir la circulation.

M. LEYENBERGER informe qu'un plan vélo est en cours de réflexion.

Un habitant a remarqué que les silhouettes d'enfants ou de piétons faisant mine de traverser sont efficaces pour faire ralentir la circulation, notamment aux abords des passages piétons ou des écoles.

M. LEYENBERGER confirme que cela peut être une idée.

Un habitant a remarqué que la durée du feu de piéton au niveau de la caserne des pompiers est souvent plus courte. Dans certaines villes, il y a un décompte pour savoir si en tant que piéton il est encore temps de s'engager

M. LEYENBERGER indique que, le feu est réglé pour avoir le temps de traverser même quand le bonhomme est passé au rouge quand on vient de s'engager sur le passage piéton.

Ce qui est important c'est le temps entre le moment où le bonhomme passe au rouge et le moment où ça passe au vert pour les voitures. Il y a encore le temps pour un piéton de traverser.

## 2) Désignation de nouveaux membres du bureau du Conseil de quartier

Quatre habitants rejoignent le bureau du Conseil de quartier Fetter-Océanide qui se compose désormais comme suit :

### **Habitants :**

Pierre Hausswirth

Roger Jamann

Catherine Kleitz

Jacqueline Roos

Isabelle Supper

Guy Sachs

Patrick Bernhardt (nouveau membre)

Nadine Coureur (nouveau membre)

Patricia Supper (nouveau membre)

Bruno Bataille (nouveau membre)

### **Elus :**

François Schaeffer (Adj. en charge du quartier)

Eric Boos (Conseiller mun. Référent du quartier)

Mélanie Papin (Conseiller mun.)

Monique Scheffler-Klein (Conseiller mun.)

### 3) Débat sur la plage horaire d'extinction de l'éclairage public

Il y a 8 ans, la décision avait été prise en lien avec les Conseils de quartier de couper l'éclairage public entre minuit et 5h du matin

En 2023, la crise de l'énergie s'est traduite pour la Ville par une augmentation du coût de l'électricité de 350%.

Trois solutions s'offraient à la Ville :

- Faire des coupes dans les différents budgets, notamment dédiés à la Culture et aux associations
- Augmenter les impôts
- Réduire la consommation d'énergie

C'est cette dernière option qui a été choisie. Sur un temps donné, des efforts ont été demandés aux habitants et aux agents de la Ville pour réduire considérablement la consommation d'énergie. Notamment par la fermeture des services le vendredi afin d'avoir trois jours de baisse de chauffage et par la coupure drastique de l'éclairage public sur un temps donné.

Ces efforts ont permis de faire 700 000 euros d'économies dont 290 000 euros sur l'éclairage public. Au premier décembre, avec l'arrivée de la période de l'avent, la Ville a donc décidé de repousser la coupure entre 23h à 6h.

Désormais, un débat est proposé au sein des Conseils de quartier afin de recueillir les retours expérience des habitants et entendre ce qu'ils en pensent.

Avant cela, quelques chiffres sont donnés : au tarif 2023, une heure de coupure de l'éclairage public représentait 30 000 euros d'économies sur l'année.

Il a été rapporté à la Ville un sentiment d'anxiété ressenti par certains, qui est tout à fait compréhensible. Mais dans les chiffres relevés par les gendarmes, il a été observé qu'il n'y a pas eu d'augmentation de problèmes d'incivilités, d'agressions ou de cambriolages liés à cette coupure d'éclairage. Les gendarmes l'expliquent par une raison simple : pour pouvoir commettre un méfait, il faut pouvoir voir sans être vu, or le fait qu'il n'y ait pas d'éclairage public oblige l'utilisation d'une lampe torche, ce qui se repère facilement.

Une coupure plus longue de la lumière a également un effet bénéfique sur l'environnement. La faune et la flore sont moins perturbées.

En 2024, le coût de l'électricité a baissé d'environ de moitié, ce qui représente toujours une augmentation conséquente par rapport à 2022. Le coût calculé de l'heure de coupure sur l'année est de 22 000 sur l'année.

Ceci dit, la coupure à 21h est peut-être trop drastique, c'est pour cela que les habitants sont consultés.

Un habitant a observé que les alentours de la piscine étaient toujours éclairés après 21h.

M. LEYENBERGER informe que le boîtier contrôlant les lampadaires le long de la rd1004 est aussi celui actionnant les trois candélabres devant l'Océanide. D'où le fait qu'il étaient allumés la nuit. L'hypercentre-ville était aussi éclairé toute la nuit car c'est là que se trouvent les commerces qui ne sont pas habités la nuit. Les caméras de vidéosurveillance sont également plus efficaces lorsqu'il y a une source de lumière.

Un habitant demande si le passage à l'éclairage en LED est envisagé.

M. LEYENBERGER confirme que le passage LED est effectué afin de faire des économies d'énergie. Mais les candélabres sont modernisés au fur et à mesure pour des raisons de budget. Il y a en tout 2600 points lumineux à Saverne, ce qui représente plus de 400 000 d'euros à investir. A la fin de l'année 2024, il y aura 1000 candélabres fonctionnant avec du LED.

Un habitant s'interroge sur l'impact qu'a eu la coupure de l'éclairage sur l'activité des habitants et leur fréquentation des lieux de loisirs (ciné, spectacles, restos...)

M. LEYENBERGER indique que la grande majorité des gens se déplacent en voiture et les lieux où il y a de l'activité sont éclairés. Pour ceux qui rentrent à pied, cela peut être une contrainte entendable. Il y a certaines personnes qui ont décidé de ne plus aller au spectacle mais le constat est que l'Espace Rohan par exemple a été très complet.

Un habitant dit tout à fait comprendre les efforts demandés au vu des économies engendrées.

Un habitant a remarqué des incivilités commises au cours de la période de sobriété énergétique. Sa voiture a été rayée et un rétroviseur a été cassé.

Un habitant dit avoir pris l'habitude de sortir avec une lampe de poche.

M. LEYENBERGER a constaté qu'au moment de la coupure en janvier et jusqu'au mois de mai, il n'a pas reçu de plaintes particulières. C'est seulement à partir du mois de mai, qu'il y a eu quelques signaux de mécontentement. C'est le moment où les gens commencent à avoir envie de sortir, mais c'est aussi le moment où les journées sont plus longues.

Un sondage à main levée est effectué à titre indicatif. Voici le nombre de personnes ayant voté par heure de coupures proposée :

21h : 0

22h : environ 20

22h30 : 5

23h : environ 10

Pour information, tous les lampadaires sont équipés d'un système photoélectrique qui détecte le degré de luminosité et permet de ne pas l'allumer quand il fait jour.

Un habitant a vécu le fait de se retrouver subitement dans le noir après avoir passé le Place Saint-Nicolas comme une punition car les trottoirs ne sont pas tous en bonne il est parfois difficile de se déplacer à pied.

Il demande s'il serait possible d'appliquer les mêmes horaires d'extinction à toute la ville. Des économies pourraient être faites en n'allumant qu'un lampadaire sur deux ou trois ou en installant des capteurs solaires.

M. LEYENBERGER indique que le fait de couper l'éclairage dans l'hyper centre n'a pas été envisagé pour l'instant, ne serait-ce que pour les caméras qui sont consultées environ une fois par semaine. Il serait dommage qu'elles perdent en efficacité.

Pour ce qui est de n'allumer qu'un lampadaire sur deux, cela a été fait à la main sur les grands axes (ampoules dévissées) mais ce n'est pas bon pour la pérennité du système. Il faudrait idéalement recâbler le réseau pour créer deux systèmes différents. Ce n'est pas envisagé pour l'instant.

Pour les panneaux solaires autonomes, le problème principal est qu'ils fonctionnent moins bien quand on en a le plus besoin, en hiver.

#### 4) Consultation sur les Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Une loi impose à chaque commune de définir sur son ban des zones qui pourraient potentiellement accueillir des dispositifs de production d'énergies décarbonées. A Saverne, il s'agira essentiellement de panneaux solaires. Une fois qu'on aura indiqué les zones repérées par les habitants et par la Ville à l'Etat, ce dernier analysera les potentielles contraintes (environnementales ou autres) avant de les transmettre à des investisseurs potentiels.

Les objectifs sont qu'en 2050 nous arrivions à une neutralité carbone totale. En 2030, on devrait réduire de 50% de ce qu'on consomme aujourd'hui.

Il existe à Saverne 4 bâtiments publics équipé de panneaux solaires : l'Ecole Maternelle des Gravières, le Clubhouse du FC Saverne, l'Ecole des sources et l'Ecole du Bouc d'Or. Il faut que les toits aient une structure supportant les panneaux et qu'ils soient bien orientés.

La loi oblige les supermarchés et les entreprises dont la toiture fait plus de 1500m<sup>2</sup> à en installer.

Il est prévu à l'avenir d'équiper les parkings de supermarchés avec des panneaux en ombrières.

Dans ce quartier, la Ville a identifié le pk de l'Océanide

Les habitants sont d'accord.

Les autres lieux identifiés par la Ville sont le parking devant le Lycée du Haut Barr et le parking des Remparts.



Un habitant évoque le terrain au milieu des immeubles de la pépinière.

M. LEYENBERGER informe qu'il s'agit d'un domaine privé.

Un habitant demande s'il est possible d'installer des panneaux sur le toit des ateliers municipaux.

M. LEYENBERGER indique qu'il faudrait d'abord renforcer la toiture. De plus, le bâtiment se trouve en zone ABF (Architectes des bâtiments de France)

Un habitant évoque la prairie derrière la piscine.

M. LEYENBERGER indique qu'une partie appartient à Otterswiller, une autre à Saverne, et une autre encore est une partie privée... Il y aura également le projet de réseau de chaleur dont la centrale de production sera installée à côté de l'Océanide, avec un parc de panneaux solaires.

Un habitant propose le toit de l'hôpital ?

M. LEYENBERGER pense qu'un problème de structure pourra également se poser mais le toit est sûrement bien exposé.

Un habitant pense qu'il serait plus judicieux d'investir dans des systèmes de panneaux-tulipes pouvant suivre la course du soleil, car une toiture bien exposée est assez rare.

M. BAUER pense qu'il est plus facile de rentabiliser le coût des panneaux classiques plutôt que celui des panneaux possédant cette technologie.

Un habitant demande si l'énergie solaire peut être stockée.

M. LEYENBERGER explique que c'est là tout le problème de cette énergie qui est difficilement stockable à moins d'avoir d'énormes batteries. Peut-être qu'à l'avenir ce sera fait plus aisément.

Un habitant propose le champ de foire.

M. LEYENBERGER rappelle qu'il s'agit d'une zone classée par les ABF.

Un habitant propose d'installer des panneaux à la déchetterie.

M. LEYENBERGER pense que cela pourrait être faisable.

Un habitant suggère le toit de la gare routière.

M. LEYENBERGER pense qu'il faudra renforcer la structure mais cette proposition pourra être étudiée. Il ajoute que le parking SNCF le long des rails pourra également être proposé.

Autres propositions des habitants :

- Le toit du Lycée Jules Vernes
- L'Aire d'accueil de gens du voyage